



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2025/43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre 2025, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 28 novembre 2025

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Nombre de membres | Les membres présents en séance : |
| En exercice : 13 | M. CARPENTIER - M. BARNAKIAN - Mme GUARINO |
| Présent(s) : 08 | M. LIVON |
| Pouvoir(s) : 00 | Mme BELGACEM - Mme DAUBOL - M. SEGUIN - |
| Absent(s) : 05 | Mme TRIGNAN |
| Délibération comportant 4 pages | Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : |
| | Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : |
| | Mme BISSON GUENOUN - Mme GUIONNET - |
| | Mme JULIEN - M. POTAUX |
| | Le ou les membre(s) absent(s) : |
| | M. MARZA |

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

...J...

OBJET : FETE DES ANNIVERSAIRES DES SENIORS DEJEUNANT AU FOYER RESTAURANT DE CARRY- LE-ROUET : ORGANISATION ET PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET DURANT LE 1^{ER} SEMESTRE 2026- EXERCICE 2026

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Le Président du CCAS EXPOSE :

La fête des anniversaires des seniors au Foyer Restaurant Municipal a vu le jour en 2023.

CONSIDERANT le franc succès de cette animation auprès de l'ensemble des seniors déjeunant au Foyer Restaurant Municipal et leur attachement pour qu'elle soit réalisée tous les mois,

CONSIDERANT que durant l'année scolaire des repas intergénérationnels avec les élèves de CM2 du Groupe Scolaire Simone Thoulouze de Carry-le-Rouet sont réalisés lors de la fête des anniversaires du Foyer Restaurant Municipal,

Le Président du CCAS propose aux administrateurs que la Fête des anniversaires soit renouvelée durant le 1^{er} semestre de l'exercice 2026. La prise en charge financière du CCAS concernerait :

- le présent remis aux séniors fêtant leur anniversaire, pour un montant maximum de 15 € TTC par personne,
- le présent remis aux centenaires usagers du Foyer Restaurant fêtant leur anniversaire lors de cette manifestation, pour un montant n'excédant 30 € en complément de celui remis d'une valeur de 15 €. Ce présent complémentaire serait composé soit de produits du terroir soit d'une composition florale.

Le budget global prévisionnel pour le 1^{er} semestre 2026 serait de l'ordre de 1000 €. La dépense prévisionnelle annoncée serait variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants lors de la Fête des Anniversaires durant cette période.

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS à procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation de la Fête des Anniversaires des séniors déjeunant au Foyer Restaurant ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

La dépense s'inscrirait au budget du CCAS exercice 2026 - chapitre 011

Oui l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

....

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la mise en place et l'organisation de la Fête des anniversaires des seniors usagers du Foyer Restaurant Municipal pour le 1^{er} semestre 2026.

- 08 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la prise en charge par le CCAS d'un présent d'une valeur maximale de 15€ TTC destiné à chaque senior fêtant son anniversaire.

- 08 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la prise en charge par le CCAS d'un présent complémentaire d'une valeur de 30 € TTC destiné aux centenaires fêtant leur anniversaire au Foyer Restaurant. Il est composé soit de produits du terroir soit d'une composition florale. Il est rajouté à celui de 15 € TTC.

- 08 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE que la dépense prévisionnelle de 1000 € s'inscrive au budget du CCAS exercice 2026 - chapitre 011.

- 08 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- APPROUVE que la dépense prévisionnelle annoncée soit variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à la Fête des Anniversaires durant le 1^{er} semestre 2026.

- 08 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention

.../...

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- DONNE une délégation de pouvoirs au Président du CCAS pour procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation de la Fête des Anniversaires des seniors déjeunant au Foyer Restaurant ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

- 08 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr.](http://www.telerecours.fr) »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

| |
|--------------------------------|
| Acte rendu exécutoire |
| Après envoi en Sous-Préfecture |
| d'Istres |
| Le : 19 DEC. 2025 |
| Et publication ou notification |
| Le : 19 DEC. 2025 |



POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 11 Décembre 2025

**Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet**